

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et
jeunesse »

Conseil municipal du 26 septembre 2011
Séance du 1^{er} septembre 2011

33 Creil, Ville étape du championnat de France de Football Virtuel 2011/2012 - convention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL,
BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART,
Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI,
MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme PAMART

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

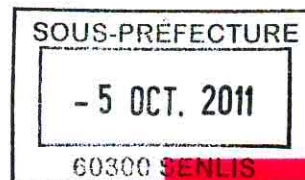
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre des activités du service jeunesse, il est proposé d'accueillir à Creil une étape du Championnat de France de football virtuel « PES LEAGUE » mise en place et animée par la société « Au-delà du virtuel ».

La PES LEAGUE est un tour de France de 11 mois avec une Finale au Stade de France en juillet 2012. L'étape qui se situera à Creil le samedi 3 décembre 2011 à la Faïencerie (salle de la Manufacture) accueillera des jeunes creillois et des résidents hors Creil.



maintenant !

Ce projet a pour objectif de :

- Dynamiser l'image du territoire avec une animation innovante, originale et high-tech alliant le sport et un loisir très apprécié des jeunes,
- Créer un événement qui rayonne sur le territoire national permettant de faire découvrir notre ville,
- Fédérer, rassembler et créer du lien social autour d'un événement festif et convivial,
- Donner la possibilité aux jeunes Creillois (15-25 ans) de représenter les couleurs de notre ville lors de la finale au Stade de France.
- Mettre exergue les valeurs humaines et sportives en incitant tous les participants à se rencontrer et à échanger autour d'une passion : le jeu vidéo et le football.

A cette occasion, la Ville de Creil mettra à disposition l'espace nécessaire à l'accueil de cette manifestation (salle, gardiennage, parking, mobilier) et la société « Au-delà du Virtuel » s'engage, quant à elle, à mettre à disposition le personnel d'animation et d'arbitrage ainsi qu'à installer les postes de jeux, écrans, vidéoprojecteur et autre matériel nécessaire à cet événement.

Les inscriptions au tournoi sont assurées par la société « Au-delà du virtuel » (inscription en ligne sur site internet dédié). Pour les creillois, les inscriptions seront gérées par le service jeunesse de la ville de Creil qui s'engage à verser à la société 11 euros par jeune inscrit. La ville de Creil demandera, de son côté, aux jeunes creillois de participer à leur inscription à hauteur de 5,25 € auprès de la ville de Creil.

Le montant total de la prestation à verser à la société « Au-delà du virtuel » (montant des inscriptions, mise à disposition des animateurs et des arbitres, matériels et jeux, communication régionale, locale et web) s'élève à 5 556,30 € TTC.

Il vous est proposé :

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Creil et la société « Au delà du virtuel » définissant les modalités du partenariat mis en place pour l'accomplissement de cet événement ainsi que la responsabilité de chaque acteur.
- de fixer à 5 556,30 € TTC le montant de la participation financière de la ville de Creil.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 1^{er} septembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et la société « Au Delà du Virtuel », sise 6/30 rue Roger Salengro à Fontenay sous Bois (94120).

maintenant !

Votants 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la ville de Creil et la société « Au Delà du Virtuel », sise 6/30 rue Roger Salengro à Fontenay sous Bois (94120).

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits, inscrits à cet effet, au budget de la Ville (compte 40/011/611/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

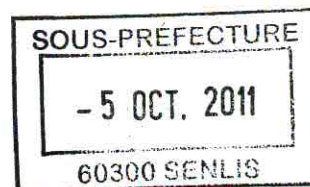
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil le 05.10.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rilly



C'est
maintenant !
www.maire-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

1937

1937

1937